

Accords fiscaux—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Madame la Présidente, avant que nous levions la séance ce midi, j'expliquais pourquoi j'appuyais le projet de loi C-44, portant sur les paiements de péréquation. Je voudrais récapituler mes remarques et, dans les dix minutes qui me restent, souligner certaines des raisons pour lesquelles j'appuie le projet de loi C-44.

D'abord, les paiements de péréquation augmentent cette année et la suivante. Les députés de l'opposition ont essayé de laisser entendre que ce ne serait pas le cas et je voudrais qu'il soit bien clair qu'en 1987-1988, ces paiements, pour les provinces qui les reçoivent, vont passer de 5,3 à 5,6 milliards de dollars et en 1988-1989, à 5,9 milliards de dollars. Cela représente une majoration bien supérieure à 5 p. 100 par an qui s'ajoute au cadeau du trop-payé de près de 270 millions de dollars.

Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a indiqué précédemment que la clause de remise nette dans le projet de loi allait contrecarrer et annuler les augmentations techniques, mais ce n'est pas exact. J'ignore si le député a mal compris le projet de loi ou s'il tentait d'induire la Chambre en erreur, mais on ne peut pas relier la remise nette des paiements en trop aux modifications d'ordre technique. Ces modifications s'appliqueront aux prochaines années tandis que la remise s'applique aux paiements en trop des deux dernières années.

Le député de Churchill (M. Murphy) et le député de Laval-des-Rapides ont allégué que le ministre des Finances (M. Wilson) avait donné à entendre que les modifications techniques seraient mises en oeuvre en un an. Je rappelle aux députés que le ministre des Finances a très clairement déclaré ce qui suit en réponse à une question posée à la Chambre le 17 décembre dernier par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Monsieur le Président, c'est une proposition des fonctionnaires des gouvernements provinciaux et fédéral. Ce n'est pas une offre du gouvernement fédéral. J'ai dit aux provinces hier et vendredi dernier que ce n'était pas possible pour le gouvernement fédéral d'accepter cette proposition sur un an. C'est possible d'avoir une augmentation sur deux ans, et c'est la décision de notre gouvernement. Cette augmentation en est une au-dessus de l'augmentation dans le programme de péréquation, de 4 à 6 p. 100 par année.

Je pense que le député de Laval-des-Rapides a mentionné une perte de 400 millions de dollars dans les principaux paiements de péréquation. Cette affirmation aussi est erronée. J'aimerais que la Chambre et les Canadiens comprennent bien que les principaux transferts fédéraux qui se composent des

paiements de péréquation et des paiements en vertu du financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada ont totalisé 25,887 milliards de dollars en 1986-1987. Pour la prochaine année, ces transferts passeront à 27,328 milliards de dollars, ce qui représente 1,44 milliard de plus réparti entre les provinces. C'est beaucoup d'argent. Il me plaît de préciser que ce sont 27,328 milliards de dollars qui vont aux provinces. A ceci, s'ajoute un autre montant de 2,5 milliards. Je pense qu'il est clairement établi que les paiements augmentent.

Je me permets quelques observations sur ce que ces transferts représentent pour ma province, le Manitoba. Dans le sommaire du budget du Manitoba pour 1987, on peut lire sous le titre «Un endroit où il fait bon vivre et travailler» que les résultats économiques de la province ont été au-dessus de la moyenne nationale et que l'on s'attend à faire encore mieux que les autres provinces en 1987. Les paiements de transfert destinés au Manitoba totaliseront cette année 1,312 milliards. Le budget de la province prévoit pour l'année financière en cours des dépenses de 4,188 milliards. Les recettes budgétaires, c'est-à-dire les sommes recueillies par le biais de l'impôt sur le revenu et des transferts fédéraux, seront de 3,773 milliards, entraînant ainsi un déficit budgétaire net de 415 millions. Le transfert fédéral de 1,312 milliard de cette année par rapport aux 3,773 milliards qui seront perçus par la province signifie que les transferts fédéraux compteront pour 35c. de chaque dollar entrant dans les coffres du Manitoba. A partir de là, le gouvernement de la province doit assumer certaines responsabilités. S'il veut investir dans des programmes, dont j'approuve un grand nombre, j'estime qu'il est aussi de sa responsabilité de recueillir lui-même les sommes nécessaires, au lieu de simplement compter sur les fonds fédéraux. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, le contribuable fédéral, le contribuable provincial et le contribuable municipal sont une seule et même personne.

Les gouvernements devraient assumer leurs responsabilités. Le gouvernement fédéral a pris les siennes en s'employant à contrôler le déficit. Comme vient de le rappeler le vice-premier ministre (M. Mazankowski), le taux d'intérêt de la Banque du Canada a baissé à 7,14 p. 100 aujourd'hui. Quels en seront les effets pour les provinces? Pour la plupart, elles ont accumulé des dettes qui leur coûteront moins cher en intérêts cette année. Même le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a reconnu l'autre jour que la baisse des taux d'intérêt sera à l'avantage des provinces.

Pourquoi ce taux d'intérêt a-t-il baissé? Il a baissé pour la bonne raison que tout le monde, sur la scène internationale, sait que le Canada s'efforce de réduire sa dette. En conséquence, notre dollar inspire confiance ce qui a fait baisser les taux d'intérêt. L'inflation a elle-même diminué. Tous les paliers de gouvernement en bénéficieront. J'estime donc qu'ils devraient prendre leurs responsabilités et je les incite d'ailleurs à faire preuve d'équité à cet égard.

Les paiements de péréquation destinés au Manitoba cette année seront de 441 millions pour 1986-1987 et ils passeront à 469 millions pour 1987-1988. Ces chiffres représentent à peu près 435 \$ par personne, et plus de 10 p. 100 des revenus réels de la province. Ces fonds sont accordés sans réserve et ne sont